



**Bilan de  
Compétences**

# BILAN DE COMPETENCES

## OBJECTIFS DE FORMATION :

- Analyser son potentiel sous 3 angles : cognitif, mode de comportement et centres d'intérêt
- Définir et valider son projet professionnel et, le cas échéant, son projet de formation
- Elaborer un plan d'action en lien avec le projet retenu

## PUBLIC VISE :

Salarié.e ou demandeur.euse d'emploi

## CONTENU PEDAGOGIQUE – PROGRAMME DE LA FORMATION :

### PHASE 1 : ENTRETIEN PREALABLE

#### Objectif :

- S'assurer que le Bilan de Compétences est bien l'outil qui répondra au besoin du bénéficiaire
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Informer le bénéficiaire de la méthodologie et du déroulement de l'accompagnement

### PHASE 2 : ANALYSE DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Etape 1 : Inventaire du savoir-faire et identifier ses motivations

#### Objectifs :

- Permettre au Bénéficiaire d'identifier ses compétences et ses moteurs de motivation.
- Prendre conscience de l'environnement de travail, du mode de management.

#### Méthodes :

- A partir de faits marquants du parcours professionnel et extra-professionnel, identifier les points communs ayant permis la réussite et la satisfaction personnelle.
- Exercices d'auto-positionnement débriefés avec le consultant

Etape 2 : Identifier ses aptitudes cognitives, son mode de comportement et ses centres d'intérêt

#### Méthodes :

- Test en ligne et débriefing avec le consultant.
- Le cas échéant, analyse du potentiel de Leadership et remise d'un rapport
- Exercices guidés

> s'inscrire [contact@synerteam.fr](mailto:contact@synerteam.fr)  
> nous contacter au 04 74 16 01 73

**PROCHAINES SESSIONS :**  
A définir avec le bénéficiaire

**DURÉE : 24H DONT AU MOINS 10H  
EN FACE A FACE**

#### LIEU

Bureaux de SynerTeam - Espace St germain - 28bis Av. Général Leclerc  
38200 VIENNE

**TARIF : 2 500€ TTC**

#### INTERLOCUTRICE

Magali MICHEL  
[mmichel@synerteam.fr](mailto:mmichel@synerteam.fr)

#### MISE EN PLACE

Un entretien préalable de présentation sera organisé dès la prise de contact. L'accompagnement débutera selon les délais de la réglementation en vigueur.

#### PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE L'ACTION DE FORMATION

Aucun pré-requis nécessaire

#### MATÉRIEL REQUIS

Aucun matériel requis pour le/la bénéficiaire



**Bilan de  
Compétences**

Etape 3 : Identifier les projets professionnels en adéquation avec l'investigation réalisée

**Objectifs :**

- Analyse des cibles d'emplois en corrélation avec les résultats de l'exploration
- Valider que le potentiel du bénéficiaire est bien en lien avec son projet
- Elargir l'analyse vers d'autres pistes professionnelles éventuelles

**Méthodes :**

- Recherche documentaire des fiches métiers (onisep, APEC, ROME), et analyse des compétences transposables et écarts avec le poste
- Matching des résultats avec notre bibliothèque de métiers
- Enquête terrain, rencontres éventuelles des professionnels

Etape 4 : Synthèse et Choix du projet professionnel

**Objectifs :**

- Choix du projet professionnel
- Identifier les éventuels écarts
- Elaboration du plan d'actions

**Méthodes :**

- Synthèse des travaux et réflexions

**PHASE 3 : RESTITUTION DU BILAN ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

À l'issue du bilan, remise d'une synthèse par le consultant reprenant le parcours Bilan de compétences réalisé et le plan d'actions défini.

> s'inscrire [contact@synerteam.fr](mailto:contact@synerteam.fr)  
> nous contacter au 04 74 16 01 73

**MOYENS PÉDAGOGIQUES ET  
D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE**

Test de personnalité et d'aptitudes en ligne, documentation en ligne, accompagnement par un.e consultant.e expert.e en gestion des compétences et ressources humaines

**SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT**

Livret d'accueil, Livret de Progression Individuel, Note de Synthèse

**MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF  
D'ÉVALUATION**

Évaluation préalable à l'entrée en formation réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins.

Questionnaire d'évaluation à l'issue du Bilan de Compétences puis à 6 mois

**CONFIDENTIALITÉ**

L'intégralité des échanges entre le salarié et son consultant demeure strictement confidentielle.

La personne qui a bénéficié d'un bilan de compétences au sens de l'article R.6322-35 à 39 et R.6322- 56 à 61 du code du travail est seule destinataire du document de synthèse. Celui-ci ne peut être communiqué à un tiers qu'avec son accord.

